

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral n°2024/02/DCSE/BPE/E du 15 février 2024 est prescrite pendant 36 jours consécutifs du mardi 2 avril 2024 à 9 heures au mardi 7 mai 2024 à 17 heures, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée la direction territoriale de Paris du Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (dit HAROPA PORT Paris), sis 1 quai de Grenelle – 75015 PARIS, en vue du renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports qu'il exploite, pour la période 2024-2034.

Le périmètre de l'enquête comprend les communes où sera mis à disposition un dossier d'enquête en version papier : Bonneuil-sur-Marne, Bruyères sur Oise, Conflans-Sainte-Honorine, Gennevilliers, Lagny-sur-Marne, Limay, Montreau-Fault-Yonne, Nanterre et Orly, 57 autres communes portuaires : Achères, Alfortville, Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Athis-Mons, Bagneaux-sur-Loing, Bray-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Chelles, Choisy-le-Roi, Clichy, Corbeil-Essonnes, Coupvray, Courbevoie, Dammarie-lès-Lys, Epinay-sur-Seine, Esbly, Evry-Courcouronnes, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Le Pecq, Les Mureaux, Meaux, Melun, Nemours, Paris (1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements), Persan, Pontoise, Porcheville, Saint-Denis, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Ouen, Saint-Ouen-l'Aumône, Saintry-sur-Seine, Saint-Thibault-des-Vignes, Sèvres, Souppes-sur-Loing, Vaires-sur-Marne, Varennes-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine, 100 communes limitrophes : Ablon-sur-Seine, Andrézy, Asnières-sur-Oise, Auvers-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bezons, Bois-Colombes, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boulogne-Billancourt, Canne-Ecluse, Carrières-sous-Poissy, Cergy, Champagne sous-Isère, Champigny-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Château-Landon, Chatou, Chennevières-sur-Marne, Colombes, Créteil, Croissy-sur-Seine, Dampmart, Darvaulx, Draveil, Eragny, Esmans, Etioles, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fublaines, Gagny, Gournay-sur-Marne, Grez-sur-Loing, Grigny, Guerville, Herblay-sur-Seine, Isles-lès-Villenoy, Jaulnes, Joinville-le-Pont, Juvisy-sur-Orge, La Frette-sur-Seine, La Garenne-Colombes, La Grande-Paroisse, La Madeleine-sur-Loing, La Rochette, Le Coudray-Montceaux, Le Mée-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi, Le Port-Marly, Lesches, Levallois-Perret, L'Île-Saint-Denis, Maison-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mareuil-lès-Meaux, Marolles-sur-Seine, Maurecourt, Méry-sur-Oise, Meudon, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montcourt-Fromonville, Montesson, Montévrain, Morsang-sur-Seine, Mours, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Nanteuil-lès-Meaux, Neuilly-sur-Seine, Noisiel, Noisy-sur-Oise, Ormesson-sur-Marne, Poissy, Poligny, Pomponne, Puteaux, Ris-Orangis, Saint-Cloud, Saint-Germain-laval, Saint-Maurice, Saint-Pierre-du-Perray, Soisy-sur-Seine, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Triport, Vaux-le-Pénil, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-le-Roi, Villenoy.

Madame Nicole SOULLY, cadre supérieur à la Poste, en retraite, est désignée comme présidente de la commission d'enquête, Monsieur Yves MAËNHAUT, ingénieur en ingénierie de réseaux en retraite et Monsieur Michel GARCIA, architecte honoraire Ingénieur chef dans la fonction publique territoriale en retraite, sont désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT) en retraite est désigné comme membre suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en version papier en mairies de MONTEREAU-FAULT-YONNE, LAGNY-SUR-MARNE (77), CONFLANS-SAINT-HONORINE (78), GENNEVILLIERS, NANTERRE (92), ORLY (94), BRUYÈRES-SUR-OISE (95), à la direction des services techniques de la commune de LIMAY(78), au centre technique municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE (94), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
 - en version numérique en mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE, sur un poste informatique dédié, ainsi que dans les communes où se situent les 63 autres sites portuaires et les limitrophes.
 - sur les sites Internet des services de l'État :
 - en Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
 - dans la région Ile-de-France : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/tags/view/ile-de-france/Documents+et+publications/Consultations/Enqu%C3%AAtes+publiques>
 - dans les Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau
 - en Essonne, à l'adresse suivante : <https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/autres autorisations>
 - dans les Hauts-de-Seine, à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2024-projets/HAROPAPORT>
 - en Seine-Saint-Denis, à l'adresse suivante : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-L-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruits-nuisances-publicite/1-Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Enquetes-publiques>
 - dans le Val-de-Marne, à l'adresse suivante : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>
 - dans le Val-d'Oise, à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/Eau/Consultations-du-public>
 - sur le site internet d'HAROPA PORT Paris, à l'adresse suivante : <https://www.haropaport.com/fr/agenda>
- Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, et ouverts en mairies de MONTEREAU-FAULT-YONNE, LAGNY-SUR-MARNE, CONFLANS-SAINT-HONORINE, GENNEVILLIERS, NANTERRE, ORLY, BRUYÈRES-SUR-OISE, à la direction des services techniques de la commune de LIMAY, au centre technique municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
 - sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE à partir d'un poste informatique dédié,
 - sur les sites Internet précités
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : dragageharopaportparis@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention de la présidente de la commission d'enquête dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE).

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, aux lieux, dates et heures suivants :

Commune de BONNEUIL-SUR-MARNE
(Centre Technique Municipal - 3 Route de l'Ouest - 94380)
- mercredi 3 avril 2024 de 14h00 à 17h00
- mardi 23 avril 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de LAGNY-SUR-MARNE
(Place de l'Hôtel de Ville – 77400)
- mardi 9 avril 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de BRUYERES- SUR-OISE
(6 rue de la mairie -95820)
- mardi 9 avril 2024 de 14h00 à 17h00
- jeudi 25 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Mairie de NANTERRE (1 Place du 27 mars 2002 – 92000)
- jeudi 11 avril 2024 de 14 h00 à 17h00 (6^{ème} étage de la Tour A de l'hôtel de Ville)
- samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00 (Accueil de l'hôtel de Ville)

Mairie de GENNEVILLIERS
(177 avenue Gabriel Péri – 92230)
- mardi 2 avril 2024 de 14h30 à 17h30
- mardi 30 avril 2024 de 9h00 à 12h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès d'HAROPA PORT Paris (M^{me} GUILBERT - frederique.guilbert@haropaport.com – 01 40 58 28 93 - M^{me} GARDEZI - roya.gardezi@haropaport.com – 06 87 86 44 29).

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur les sites internet précités. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne- DCSE-BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfectures et sur les sites Internet des services de l'État précités et dans les mairies précitées. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale par voie d'arrêté inter-préfectoral.